



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-SIXIÈME LÉGISLATURE

Projet de loi n° 14  
(1999, chapitre 5)

## **Loi n° 2 sur les crédits, 1999-2000**

---

---

**Présenté le 31 mars 1999**  
**Principe adopté le 31 mars 1999**  
**Adopté le 31 mars 1999**  
**Sanctionné le 31 mars 1999**

---

Éditeur officiel du Québec  
1999

## **NOTE EXPLICATIVE**

*Ce projet de loi a pour objet d'autoriser le gouvernement à payer sur le fonds consolidé du revenu une somme de 8 198 396 057,00 \$ représentant un peu plus de 25 % des crédits à voter apparaissant au budget des dépenses du Québec pour l'année financière 1999-2000, selon les montants présentés en annexe en regard de chacun des programmes des portefeuilles qui y sont énumérés.*

# Projet de loi n° 14

## LOI N° 2 SUR LES CRÉDITS, 1999-2000

LE PARLEMENT DU QUÉBEC DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

1. Le gouvernement est autorisé à prendre sur le fonds consolidé du revenu une somme maximale de 8 198 396 057,00 \$ pour le paiement d'une partie du budget des dépenses du Québec présenté à l'Assemblée nationale pour l'année financière 1999-2000, auxquelles il n'a pas été autrement pourvu.

Cette somme maximale se partage selon les montants apparaissant en annexe en regard de chacun des différents programmes qui y sont énumérés, lesquels sont constitués comme suit:

1° 7 421 426 875,00 \$ représentant 25,0 % des crédits à voter pour chacun des programmes apparaissant au budget des dépenses du gouvernement pour cette année financière;

2° 39 897 700,00 \$ représentant quelque 14,8 % additionnel des crédits à voter pour le programme 2 «Réseaux d'aqueduc et d'égout, assainissement des eaux et infrastructures» du portefeuille «Affaires municipales et Métropole»;

3° 187 321 225,00 \$ représentant quelque 72,5 % additionnel des crédits à voter pour le programme 3 «Compensations tenant lieu de taxes et aide financière aux municipalités» du portefeuille «Affaires municipales et Métropole»;

4° 339 000,00 \$ représentant quelque 2,1 % additionnel des crédits à voter pour le programme 5 «Organismes administratifs et quasi judiciaires» du portefeuille «Affaires municipales et Métropole»;

5° 12 630 775,00 \$ représentant quelque 21,4 % additionnel des crédits à voter pour le programme 2 «Financement agricole» du portefeuille «Agriculture, Pêcheries et Alimentation»;

6° 11 883 275,00 \$ représentant quelque 10,1 % additionnel des crédits à voter pour le programme 2 «Soutien à la culture et aux communications» du portefeuille «Culture et Communications»;

7° 12 786 150,00 \$ représentant quelque 5,4 % additionnel des crédits à voter pour le programme 3 «Organismes et sociétés d'État» du portefeuille «Culture et Communications»;

8° 8 061 725,00 \$ représentant quelque 18,1 % additionnel des crédits à voter pour le programme 7 «Développement du loisir et du sport» du portefeuille «Éducation»;

9° 98 102 325,00 \$ représentant quelque 10,7 % additionnel des crédits à voter pour le programme 1 «Mesures d'aide à l'emploi» du portefeuille «Emploi, Solidarité sociale»;

10° 227 267 550,00 \$ représentant quelque 8,0 % additionnel des crédits à voter pour le programme 2 «Mesures d'aide financière» du portefeuille «Emploi, Solidarité sociale»;

11° 35 000 000,00 \$ représentant quelque 5,7 % additionnel des crédits à voter pour le programme 2 «Services à la famille et à l'enfance» du portefeuille «Famille et Enfance»;

12° 75 000 000,00 \$ représentant quelque 9,2 % additionnel des crédits à voter pour le programme 3 «Prestations familiales» du portefeuille «Famille et Enfance»;

13° 4 796 850,00 \$ représentant quelque 3,1 % additionnel des crédits à voter pour le programme 2 «Connaissance et gestion du patrimoine forestier» du portefeuille «Ressources naturelles»;

14° 397 725,00 \$ représentant quelque 18,0 % additionnel des crédits à voter pour le programme 3 «Financement forestier» du portefeuille «Ressources naturelles»;

15° 63 484 882,00 \$ représentant quelque 19,9 % additionnel des crédits à voter pour le programme 2 «Sûreté du Québec» du portefeuille «Sécurité publique».

2. La présente loi entre en vigueur le 31 mars 1999.

## ANNEXE

### AFFAIRES MUNICIPALES ET MÉTROPOLE

#### PROGRAMME 1

Promotion et développement de la Métropole	22 256 100,00
---	---------------

#### PROGRAMME 2

Réseaux d'aqueduc et d'égout, assainissement des eaux et infrastructures	107 095 600,00
---	----------------

#### PROGRAMME 3

Compensations tenant lieu de taxes et aide financière aux municipalités	251 953 000,00
--	----------------

#### PROGRAMME 4

Administration générale	8 523 725,00
-------------------------	--------------

#### PROGRAMME 5

Organismes administratifs et quasi judiciaires	4 333 650,00
---	--------------

#### PROGRAMME 6

Habitation	<u>80 855 900,00</u>
	475 017 975,00

AGRICULTURE, PÊCHERIES ET ALIMENTATION

PROGRAMME 1

Formation, recherche et développement technologique	7 815 175,00
--	--------------

PROGRAMME 2

Financement agricole	27 391 200,00
----------------------	---------------

PROGRAMME 3

Aide aux entreprises agroalimentaires	40 194 975,00
---------------------------------------	---------------

PROGRAMME 4

Assurances agricoles	43 712 150,00
----------------------	---------------

PROGRAMME 5

Appui réglementaire	9 665 250,00
---------------------	--------------

PROGRAMME 6

Gestion interne et soutien	11 529 075,00
----------------------------	---------------

PROGRAMME 7

Développement des pêches et de l'aquiculture	4 420 900,00
---	--------------

---

144 728 725,00

CONSEIL DU TRÉSOR, ADMINISTRATION ET FONCTION PUBLIQUE

PROGRAMME 1

Conseil du trésor	14 554 125,00
-------------------	---------------

PROGRAMME 2

Fonctions gouvernementales	24 206 475,00
----------------------------	---------------

PROGRAMME 3

Commission de la fonction publique	562 000,00
------------------------------------	------------

PROGRAMME 4

Régimes de retraite et d'assurances	1 071 250,00
-------------------------------------	--------------

PROGRAMME 5

Fonds de suppléance	<u>140 955 975,00</u>
---------------------	-----------------------

181 349 825,00

CONSEIL EXÉCUTIF

PROGRAMME 1

Bureau du lieutenant-gouverneur 228 175,00

PROGRAMME 2

Services de soutien auprès du  
Premier ministre et du Conseil exécutif 6 254 450,00

PROGRAMME 3

Affaires intergouvernementales canadiennes 2 876 575,00

PROGRAMME 4

Affaires autochtones 3 301 300,00

PROGRAMME 5

Jeunesse 1 955 550,00

---

14 616 050,00

CULTURE ET COMMUNICATIONS

PROGRAMME 1

Gestion interne et institutions nationales 15 427 850,00

PROGRAMME 2

Soutien à la culture et aux communications 41 306 275,00

PROGRAMME 3

Organismes et sociétés d'État 72 026 500,00

---

128 760 625,00

ÉDUCATION	
PROGRAMME 1	
Administration	26 171 900,00
PROGRAMME 2	
Consultation et évaluation	1 075 475,00
PROGRAMME 3	
Aide financière aux études	130 270 950,00
PROGRAMME 4	
Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire	1 437 959 325,00
PROGRAMME 5	
Enseignement supérieur	693 523 850,00
PROGRAMME 6	
Formation en tourisme et hôtellerie	3 752 775,00
PROGRAMME 7	
Développement du loisir et du sport	19 200 000,00
	<hr/>
	2 311 954 275,00

EMPLOI, SOLIDARITÉ SOCIALE

PROGRAMME 1

Mesures d'aide à l'emploi	327 029 900,00
---------------------------	----------------

PROGRAMME 2

Mesures d'aide financière	936 378 450,00
---------------------------	----------------

PROGRAMME 3

Soutien à la gestion	42 637 800,00
----------------------	---------------

---

1 306 046 150,00

ENVIRONNEMENT

PROGRAMME 1

Protection de l'environnement	35 716 325,00
-------------------------------	---------------

PROGRAMME 2

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	1 684 625,00
---	--------------

PROGRAMME 3

Développement de la région de Québec	6 413 275,00
	<hr/>
	43 814 225,00

FAMILLE ET ENFANCE

PROGRAMME 1

Planification, recherche et administration 8 072 975,00

PROGRAMME 2

Services à la famille et à l'enfance 189 161 700,00

PROGRAMME 3

Prestations familiales 278 142 725,00

PROGRAMME 4

Conseil de la famille et de l'enfance 193 150,00

475 570 550,00

FAUNE ET PARCS

PROGRAMME 1

Conservation et mise en valeur  
de la faune et des parcs

19 751 325,00

19 751 325,00

FINANCES	
PROGRAMME 1	
Politiques économiques et fiscales	5 865 200,00
PROGRAMME 2	
Politiques et opérations financières	1 540 875,00
PROGRAMME 3	
Contrôleur des finances	3 991 875,00
PROGRAMME 5	
Gestion interne et soutien	4 410 650,00
PROGRAMME 6	
L'inspecteur général des institutions financières	5 398 175,00
PROGRAMME 7	
Soutien au développement de l'économie	22 537 100,00
PROGRAMME 8	
Fonds pour l'accroissement de l'investissement privé et la relance de l'emploi	47 672 500,00
PROGRAMME 9	
Provision pour des initiatives concernant les revenus	11 113 350,00
	<hr/>
	102 529 725,00

INDUSTRIE ET COMMERCE

PROGRAMME 1

Soutien technique aux secteurs manufacturiers et commerciaux et au développement du commerce extérieur	17 807 300,00
---	---------------

PROGRAMME 2

Soutien financier aux secteurs manufacturiers et commerciaux et au développement du commerce extérieur	20 574 075,00
	<hr/>
	38 381 375,00

JUSTICE ET CONDITION FÉMININE

PROGRAMME 1

Formulation de jugements 4 596 675,00

PROGRAMME 2

Administration de la justice 55 018 000,00

PROGRAMME 3

Justice administrative 2 525 500,00

PROGRAMME 4

Aide aux justiciables 25 662 175,00

PROGRAMME 5

Condition féminine 1 715 425,00

---

89 517 775,00

PERSONNES DÉSIGNÉES PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE  
PROGRAMME 1

Le protecteur du citoyen	1 567 975,00
--------------------------	--------------

PROGRAMME 2

Le vérificateur général	3 619 775,00
	<hr/>
	5 187 750,00

RECHERCHE, SCIENCE ET TECHNOLOGIE

PROGRAMME 1

Soutien au développement de la  
recherche, de la science et de la technologie 3 620 475,00

PROGRAMME 2

Soutien financier au développement  
de la recherche, de la science et  
de la technologie 42 265 675,00

---

45 886 150,00

RÉGIONS  
PROGRAMME 1

Mesures de soutien au développement local et régional	31 521 425,00
	<hr/>
	31 521 425,00

RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET IMMIGRATION

PROGRAMME 1

Relations civiques et relations avec les citoyens	4 352 225,00
--	--------------

PROGRAMME 2

Immigration et établissement	23 484 400,00
------------------------------	---------------

PROGRAMME 3

Organismes-conseils et de protection relevant du ministre	5 272 025,00
	<hr/>
	33 108 650,00

RELATIONS INTERNATIONALES

PROGRAMME 1

Affaires internationales	21 467 275,00
--------------------------	---------------

PROGRAMME 2

Charte de la langue française	5 469 250,00
-------------------------------	--------------

---

26 936 525,00

RESSOURCES NATURELLES

PROGRAMME 1

Connaissance et gestion du territoire 4 959 250,00

PROGRAMME 2

Connaissance et gestion du patrimoine forestier 43 973 050,00

PROGRAMME 3

Financement forestier 949 700,00

PROGRAMME 4

Gestion et développement de la ressource minérale 10 155 300,00

PROGRAMME 5

Direction et soutien administratif 15 783 375,00

PROGRAMME 6

Développement énergétique 10 940 100,00

---

86 760 775,00

REVENU  
PROGRAMME 1

Administration fiscale

96 165 700,00

96 165 700,00

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

PROGRAMME 1

Fonctions nationales	40 502 550,00
----------------------	---------------

PROGRAMME 2

Fonctions régionales	1 942 001 075,00
----------------------	------------------

PROGRAMME 3

Office des personnes handicapées du Québec	12 909 225,00
---	---------------

---

1 995 412 850,00

## SÉCURITÉ PUBLIQUE

### PROGRAMME 1

Gestion interne et encadrement des activités reliées à l'alcool, aux courses et aux jeux	32 470 425,00
--	---------------

### PROGRAMME 2

Sûreté du Québec	143 345 682,00
------------------	----------------

### PROGRAMME 3

Garde des détenus et réinsertion sociale des délinquants	39 045 725,00
---	---------------

### PROGRAMME 4

Sécurité et prévention	9 956 675,00
	<hr/>
	224 818 507,00

TOURISME  
PROGRAMME 1

Promotion et développement du tourisme	14 766 750,00
	<hr/>
	14 766 750,00

TRANSPORTS

PROGRAMME 1

Infrastructures de transport	199 913 650,00
------------------------------	----------------

PROGRAMME 2

Systèmes de transport	72 678 550,00
-----------------------	---------------

PROGRAMME 3

Administration et services corporatifs	<u>17 737 450,00</u>
	290 329 650,00

TRAVAIL  
PROGRAMME 1

Travail

15 462 725,00

15 462 725,00

8 198 396 057,00